



International Coffee Organization  
Organización Internacional del Café  
Organização Internacional do Café  
Organisation Internationale du Café

ICC 97-2

25 mai 2007  
Original : espagnol

F

Conseil international du Café  
Quatre-vingt-dix-septième session  
24 et 25 mai 2007  
Londres, Angleterre

**Déclaration de la déléguée de l'Équateur  
à la 97<sup>e</sup> session du  
Conseil international du Café**

Monsieur le Président,

Ma délégation tient à prendre la parole sur un sujet très important. L'Équateur participe à l'Organisation internationale du Café et espère continuer à le faire, selon la ferme conviction que le système international repose sur les relations entre États. Par conséquent et fidèle à sa tradition historique de défense, promotion et renforcement des normes et principes du droit international, la politique internationale de l'Équateur compte parmi ses objectifs prioritaires l'approfondissement des mécanismes démocratiques des organisations multilatérales.

Par conséquent, l'Équateur tient à ce qu'il soit pris acte qu'il considère que l'Organisation internationale du Café est une organisation intergouvernementale reposant sur les normes et principes du droit international et que, par conséquent, il convient d'y préserver les normes relatives à l'égalité de droit entre États, la non-discrimination entre États et le principe inaliénable d'une voix par pays.

Ma délégation rejette donc expressément toute thèse, déclaration ou intention visant à établir au sein de l'OIC des mécanismes, des politiques ou des procédures contraires à l'ordre juridique international. En outre, la délégation équatorienne demande que la présente déclaration soit consignée dans le rapport de la présente session du Conseil.